

Histoire, géographie et géopolitique

L'Afrique

Christian Bardot, Julien Favre, Bruno Jégou, Frank Paris, Amandine Toutou

ISBN : 978-2-7440-7347-2

Chapitre 7 – Un continent violent ?

Fiche 1 - Les principaux conflits en Afrique subsaharienne depuis les années 1960

Chronologie

1960-1963 : Guerre civile au Congo suite à la sécession de la province du Katanga.

1961 : Répression au Cameroun du mouvement indépendantiste UPC. Révolte des Hutus du Rwanda contre les Tutsis, qui fuient en Ouganda. Annexion de l'Érythrée par l'Éthiopie et début de la guerre civile (jusqu'en 1991).

1962 : Début de la révolte de l'Érythrée contre l'Éthiopie. Guerre jusqu'en 1991.

1966-1970 : Guerre civile suite à la sécession de la province du Biafra au Nigeria.

1967-1985 : Succession de guerres civiles en Ouganda.

1968-1983 : Succession de guerres civiles au Tchad ; interventions libyenne et française.

1974 : Révolution en Éthiopie qui renverse le régime impérial. L'année suivante, insurrection de la province du Tigré.

1975 : Fin des guerres d'indépendance des colonies portugaises : Guinée-Bissau, Angola, Mozambique. Guerre civile en Angola (jusqu'en 2002). Guerre civile au Mozambique (jusqu'en 1992)

1977-1978 : Guerre entre l'Éthiopie et la Somalie pour le contrôle de l'Ogaden. Guerre civile suite à la nouvelle sécession du Katanga (Shaba) au Zaïre.

1978-1979 : Conflit entre la Tanzanie et l'Ouganda.

1982 : Début de la rébellion indépendantiste en Casamance, au Sénégal.

1983-2005 : Guerre civile au Soudan entre le Nord musulman et le Sud animiste et chrétien.

1985 : Conflit frontalier entre le Mali et le Burkina Faso.

1986 : Début de la guerre civile en Ouganda.

1987 : Guerre civile en Somalie. Échec de l'intervention des forces de l'ONU (majoritairement américaines) en 1992-1994.

1990-2004 : Guerre civile au Liberia.

1991-2001 : Guerre civile en Sierra Leone.

1993 : Conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Indépendance de l'Érythrée. Début de la guerre civile au Burundi (jusqu'en 2002).

1994 : La Libye évacue la bande d'Aozou, officiellement restituée au Tchad suite à la décision de la Cour pénale internationale de La Haye. Guerre civile au Rwanda. Génocide des Tutsis et des Hutus modérés ; exode des Hutus dans les pays limitrophes.

1997 : Guerre civile au Congo-Brazzaville.

1998-2000 : Guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

1998 : Début du « conflit des Grands Lacs » en RDC. Affrontements entre les forces du Rwanda, de l'Ouganda, du Zimbabwe et de l'Angola.

1999 : Début de la guerre civile en Côte d'Ivoire suite à la rébellion du Nord du pays.

2003-2005 : Exactions répétées contre les populations noires du Darfour dans l'Ouest du Soudan.

2007 : Affrontements au Kenya suite à la contestation des élections présidentielles.

Chronologie établie d'après Y. Lacoste, Géopolitique. La longue histoire d'aujourd'hui, Larousse, 2008.

Fiche 2 - Les conflits en Afrique de l'Ouest : un « système régional »

a. Le conflit naît au Liberia

Le Liberia est créé en 1822 par une société américaine qui souhaite ramener sur le continent des esclaves noirs affranchis. À l'indépendance en 1847, le Liberia devient une république fondée sur un suffrage censitaire, ce qui conduit au monopole du pouvoir par les « Afro-Américains » pendant près de un siècle. Ceux-ci écartent de la gestion des affaires politiques les populations « autochtones », qu'ils considèrent comme primitives. En 1980, un coup d'État militaire mené par le sergent Samuel Doe de l'ethnie krahn renverse le pouvoir afro-américain et met en place une dictature. Cet événement entraîne le déchaînement des violences : face à ce coup d'État, Charles Taylor organise une rébellion qui plonge le pays dans la guerre civile, dans laquelle vont intervenir différents acteurs régionaux. Taylor est soutenu par la Côte d'Ivoire, pour des raisons d'alliances familiales, mais aussi par la Libye, le Burkina Faso et par certains intérêts miniers français. Le Nigeria, qui est la grande puissance régionale, prend la tête de la force ouest-africaine d'interposition issue de la CEDAO, l'ECOMOG. Mais son interposition alimente en fait le conflit, car le gouvernement nigérian cherche à combiner les intérêts des chefs de guerre libériens, les intérêts miniers des compagnies internationales et ceux des pays de la région.

b. Puis s'étend à la Sierra Leone

De plus, la Sierra Leone voisine ne reste pas neutre dans le conflit, puisque son armée soutient Samuel Doe. Ce à quoi Taylor répond par un soutien à un mouvement rebelle sierra-léonais, le RUF, le Front révolutionnaire uni, de Foday Sankoh. Pour Taylor, l'intérêt est double : il s'agit d'abord de se venger du soutien qu'octroie le président sierra-léonais, Joseph Momoh, à la force d'intervention régionale et qui rend une victoire plus difficile. Mais il y a aussi un autre calcul, plus régional et sans doute plus économique : en soutenant le Front révolutionnaire uni (RUF) de Foday Sankoh, il s'agit d'élargir sa base militaire et, surtout, d'obtenir par son entremise le contrôle de la mise en vente des diamants de l'Est de la Sierra Leone en échange d'armes et de munitions. Le RUF n'a pas hésité à recruter des enfants soldats, soumis à des traitements sanglants (amputation des membres en cas de désobéissance) et à prendre en otages plusieurs centaines de casques bleus en 2000. Face à la rébellion, les autorités de Freetown ont fait appel à des mercenaires sud-africains ainsi qu'à des chasseurs locaux, les Kamajors, formés en milice. Dans tous les cas, les « diamants de sang » de la Sierra Leone ont généré de nombreux trafics et servis au financement de la guerre. L'ECOMOG et l'ONU se sont révélés impuissants et c'est finalement l'intervention de troupes britanniques, l'ancienne puissance coloniale, qui a permis la conclusion d'un cessez-le-feu, signé à Abuja en novembre 2000. Même après l'exil de Charles Taylor en août 2003, et trois ans après l'installation en Sierra Leone de la force des Nations unies destinée à restaurer la paix (MINUSIL), le conflit suscite encore des troubles dans les États voisins, notamment en Guinée.

c. Il déstabilise la Guinée

En effet, la guerre civile du Liberia et de la Sierra Leone a conduit au déplacement de centaines de milliers de civils et au reflux du RUF vers la Guinée, qui cherchait à contrôler en profondeur le territoire. Ces activités ont réactivé la vieille hostilité opposant les peuples des savanes et ceux de la forêt, et des litiges nés d'une distribution inégalitaire des terres. En 2000, la Guinée subit des attaques où se mêlent des opposants guinéens au régime du président Conté et des militaires libériens, qui touchent la région de la capitale, Conakry, et le Sud-Est du pays, au Nord du Liberia.

d. Et a des interférences en Côte d'Ivoire

C'est dans ce contexte de déstabilisation globale de la région que se déroule la crise ivoirienne qui débute en 1993 à la mort du président Houphouët-Boigny. La Côte d'Ivoire, qui était un poids lourd de l'économie de l'Afrique de l'Ouest dans le cadre de la CEDEAO et, plus largement, de l'économie du continent, est alors plongée dans la crise du système rentier : la chute des cours des matières premières (cacao, café, caoutchouc) sur lesquels repose l'économie ivoirienne, l'arrivée de jeunes diplômés sur un marché du travail congestionné sont à l'origine d'un climat tendu. De plus, la mort d'Houphouët-Boigny inaugure la mise en place du multipartisme en Côte d'Ivoire. Le nouveau président élu, Henri Konan Bédié, originaire de l'ethnie baoulée comme son prédécesseur, développe un discours ethnonationaliste fabriquant une idéologie de l'exclusion au nom de l'ivoirité. Les quelque 30 % d'étrangers vivant en Côte d'Ivoire, en particulier les Dioulas, deviennent des boucs émissaires. En modifiant les règles du Code de la nationalité, H. K. Bédié évince son principal rival : Alassane Ouattara, l'ancien Premier ministre de Houphouët-Boigny. Ouattara est soudainement présenté comme un étranger, de nationalité burkinabée, donc inapte à briguer la magistrature suprême en Côte d'Ivoire. Cette différence ethnique instrumentalisée pour des motifs politiques contribue à la division en deux du pays et au rejet des Ivoiriens du Nord et des Burkinabés. Les rivalités politiques sont exacerbées par des tentatives de coup d'État : élu président en 1995, Bédié est renversé en 1999 par le général Robert Gueï, lui-même battu à l'élection présidentielle de 2000 par Laurent Gbagbo. Le tout conduit à une rébellion armée au Nord, dite des « Forces nouvelles ». Les parties s'opposant dans la guerre civile qui éclate sont soutenues par des milices en provenance du Liberia : les rebelles ont le soutien de Charles Taylor alors que Laurent Gbagbo recrute parmi les opposants au président du Liberia. L'intervention armée de la France (opération Licorne sous mandat des

Nations unies, 2002), ainsi que la signature des accords de Marcoussis (2003) qui avaient pour but de constituer un gouvernement d'union, n'ont pas mis fin aux affrontements. Au contraire, le président Gbagbo, mécontent de voir que les forces françaises ne concentraient pas leurs efforts contre la rébellion nordiste, a attisé le sentiment antifrançais dans le pays, ce qui s'est traduit par le bombardement de la base française de Bouaké par l'armée ivoirienne, obligeant à l'évacuation de plusieurs milliers de ressortissants français. Les accords de Ouagadougou (2007) marquent officiellement la fin de la guerre civile, prévoient un agenda pour l'application des accords de Marcoussis et l'ancien chef des rebelles est nommé Premier ministre du gouvernement.

La Côte d'Ivoire de 2002 à 2007 : une chronologie

2002 (10 septembre) : Une tentative de coup d'État à Abidjan échoue. Les rebelles se replient sur la moitié nord du pays qu'ils contrôlent.

2002 (22 septembre) : Début de l'opération Licorne : l'armée française se déploie d'abord pour assurer l'évacuation des ressortissants français. Dans les jours qui suivent, elle se positionne le long d'une « ligne de non-franchissement » (LNF), bordée par un glacis appelé « zone de confiance » (ZDC), qui va matérialiser la partition jusqu'aux accords de Ouagadougou du 4 mars 2007.

2002 (28 septembre) : La France refuse d'activer les accords de coopération militaire, estimant que la crise est « ivoiro-ivoirienne » et qu'il n'y a pas d'implication étrangère.

2002 (17 octobre) : Un cessez-le-feu est signé entre le groupe de contact de la CEDEAO et le MPC (Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire, branche politique de la rébellion).

2003 (26 janvier) : À l'issue d'une conférence tenue dans la banlieue parisienne, toutes les parties concernées par la crise signent les accords de Marcoussis. L'une des dispositions (attribution de ministères régaliens à l'ex-rébellion) déclenche, le 4 février, des émeutes antifrançaises à Abidjan.

2003 (27 février) : Amnesty International accuse le MPC d'être responsable du massacre d'une soixantaine de gendarmes « loyalistes » et de leurs enfants à Bouaké en 2002.

2003 (4 juillet) : La fin de la guerre civile est officiellement proclamée.

2003 (21 octobre) : Le journaliste Jean Hélène, correspondant permanent de Radio France International (RFI) est assassiné par un policier ivoirien dans un climat antifrançais (un comité de soutien au policier est créé à Abidjan).

2004 (27 février) : La résolution 1528 des Nations unies met en place la mission de paix de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) qui comptera jusqu'à sept mille huit cents casques bleus.

2004 (25 mars) : Une marche pacifique organisée à Abidjan par l'opposition au président Gbagbo est violemment réprimée, faisant au moins cent vingt morts selon une commission d'enquête de l'ONU.

2004 (16 avril) : Le journaliste franco-canadien Guy-André Kieffer, qui enquêtait sur les détournements de fonds dans la filière café-cacao, disparaît mystérieusement à Abidjan.

2004 (6 novembre) : L'aviation ivoirienne, qui pilonnait Bouaké depuis le 4 novembre (en violation du cessez-le-feu conclu en octobre 2002), détruit le cantonnement français de la ville, faisant neuf victimes parmi les soldats de la force Licorne. En représailles, l'armée française détruit au sol tous les avions de l'armée nationale ivoirienne.

2004 (7 novembre) : Violentes manifestations antifrançaises à Abidjan. Plusieurs milliers de ressortissants, dont de nombreux patrons de PME-PMI, quittent le pays.

2005 (30 janvier) : Kofi Annan confirme que l'ONU a établi une liste de quatre-vingt-quinze Ivoiriens passibles de la Cour pénale internationale pour des exactions commises depuis 2002. Des proches du président Gbagbo (responsables notamment des Escadrons de la mort) et du leader de l'ex-rébellion (Forces nouvelles) Guillaume Soro en feraient nommément partie.

2005 (6 avril) : Accords de Pretoria I, suite à la médiation du président sud-africain Thabo Mbeki. Le processus de Marcoussis est de nouveau relancé, avec un nouvel échéancier.

2005 (21 octobre) : La résolution 1633 du Conseil de sécurité des Nations unies maintient Laurent Gbagbo (dont le mandat s'achève le 30 octobre) à la tête de l'État pour douze mois maximum, et demande la nomination d'un nouveau Premier ministre doté de pouvoirs élargis.

2005 (4 décembre) : Charles Konan Banny est nommé à ce poste. Un gouvernement de transition est constitué le 28 décembre.

2006 (15 janvier) : En application de la résolution 1633, l'Assemblée nationale est considérée comme ayant achevé son mandat. Des manifestations de rue dégénèrent à Abidjan, et le siège de l'ONUCI est attaqué par des « Jeunes Patriotes » liés au FPI de Laurent Gbagbo.

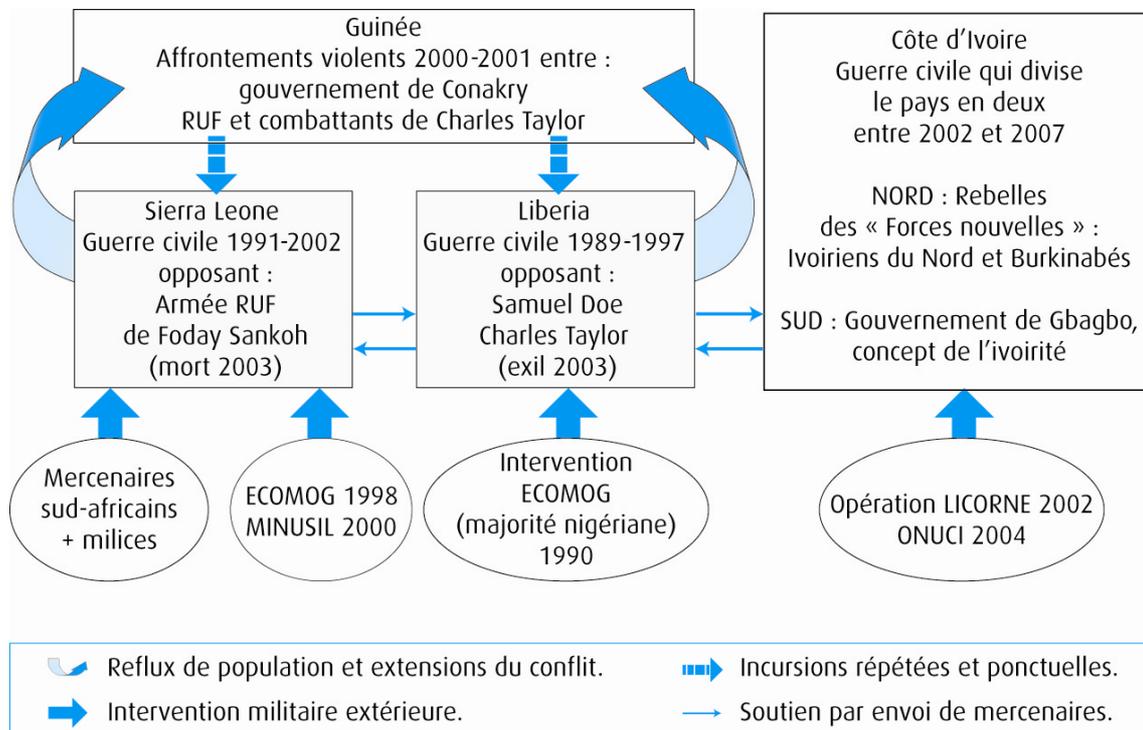
2006 (1^{er} novembre) : La résolution 1721 des Nations unies reconduit pour douze mois maximum les dispositions de la résolution 1633. Elle recommande que le Premier ministre Konan Banny dispose effectivement de pouvoirs élargis. Laurent Gbagbo indique qu'il prépare un autre plan de sortie de crise passant par le « dialogue direct » avec l'ex-rébellion.

2007 (4 mars) : Accords de Ouagadougou, prévoyant la mise en place d'un nouveau gouvernement de transition, la disparition de la ZDC et le retrait progressif des troupes étrangères.

2007 (4 avril) : Guillaume Soro, leader des Forces nouvelles (ex-rébellion), devient Premier ministre.

D'après Christian Bouquet, professeur de géographie politique, université Michel-de-Montaigne, Bordeaux III, pour Géoconfluences le 4 juin 2007.

Figure 35 - L'Afrique de l'Ouest : un système de conflits



Fiche 3 - Questions autour des guerres africaines

a. Guerres et SIDA, quels liens de causalité ?

Les avis des ONG divergent quant au degré de responsabilité des conflits dans la diffusion de certaines épidémies, notamment celle du SIDA :

- La revue médicale *The Lancet* publie une étude en 2007 qui compare les taux de prévalence de sept pays aux parcours similaires (RDC, Soudan, Rwanda, Burundi, Ouganda, Sierra Leone, Somalie) sur les cinq dernières années. Il en ressort que les taux de prévalence dans les régions en conflit ne sont pas plus élevés que dans les régions épargnées par les combats. De même, dans de nombreux cas, les taux de prévalence des populations réfugiées sont inférieurs à ceux des populations environnantes.
- À l'inverse, les études menées par l'Unicef et l'ONG Save the Children établissent clairement une corrélation entre conflit et prévalence du fait des combats (effusions et transfusions de sang), de l'usage de drogues (contamination par seringues), des viols massifs en représailles, des déplacements de populations contribuant à la propagation de l'épidémie, de la rupture des cadres matrimoniaux conduisant à la multiplication de partenaires, de la prostitution accrue du fait de la paupérisation...

b. Le trafic des « diamants de sang »

Le processus de Kimberley tente de venir à bout des « *blood diamonds* ».

À l'échelle mondiale, le marché des diamants tente des mesures d'assainissement : le « processus de Kimberley », lancé en 2000, regroupe soixante-neuf pays producteurs, transformateurs, importateurs et exportateurs de diamants bruts. En théorie, il interdit l'acquisition de diamants lorsqu'ils proviennent d'une zone de conflit. Mais, dans les faits, le passage par d'autres territoires de production permet de les « blanchir ». Alors authentifiés, ils gagnent les grands centres mondiaux de taille et de commerce du diamant. Ainsi, l'ONG Global Witness décrit un circuit de blanchiment des diamants alluvionnaires du Nord de la Côte d'Ivoire qui transiteraient par le Mali (non membre du processus de Kimberley), pour gagner ensuite la Guinée (qui en est signataire) afin d'arriver, munis de faux certificats de provenance légale, sur le marché mondial.

D'après les diamantaires, le commerce illégal du diamant ne représenterait plus que 4 % du commerce total en 2003.

c. Guerres et trafic de drogues en Afrique

Les principales zones de transit sont l'Est et l'Ouest du continent qui ont vu une augmentation préoccupante des saisies de stupéfiants. D'après les données d'Interpol, les Nations unies estiment qu'environ cinquante tonnes de cocaïne d'une valeur de 1,8 milliard de dollars circulent illégalement via l'Afrique de l'Ouest et jusqu'en Europe, chaque année. À côté de la culture et la production de cannabis, qui reste la principale drogue consommée en Afrique, la culture de la coca, importée d'Amérique du Sud s'est largement développée ces vingt dernières années. De plus, on observe l'apparition récente de la production d'héroïne et de drogues de synthèse (production d'amphétamines à Lagos, au Nigeria). Les liens avec les réseaux mafieux des pays du Nord sont clairement établis : par exemple, en 2004, les autorités kenyanes ont saisi 1,1 tonne de cocaïne, un montant record. Ces saisies ont été réalisées avec l'aide de la police hollandaise, qui enquêtait sur un cartel international de la drogue. De plus, les liens culturels établis avec les anciennes puissances coloniales jouent un rôle essentiel dans l'organisation des réseaux : l'ONUDC rapporte que la plupart des passeurs (mules qui ingèrent la drogue ou la dissimulent dans leurs bagages) arrêtés au Portugal en 2007 étaient d'origine capverdienne.

d. Une question née des guerres : la réinsertion des enfants soldats

Qu'ils s'engagent volontairement ou de force, les enfants soldats sont autant des bourreaux que des victimes de la guerre. Selon l'Unicef, est un enfant soldat toute personne de moins de dix-huit ans qui est enrôlée dans une armée non gouvernementale et/ou qui participe directement ou indirectement aux combats et/ou qui reçoit une formation militaire dans une école spécialisée sans aller forcément au combat. En 2004, l'agence des Nations unies estimait leur nombre à trois cent mille au total, dont cent vingt mille pour la seule Afrique subsaharienne. De nombreux programmes de Désarmement, Démobilisation, Réhabilitation et Réintégration (DDRR) sont mis en œuvre par l'ONU, diverses ONG et les organisations économiques régionales africaines. Les efforts s'orientent autour :

- du désarmement de ces enfants et de leur libération des groupes armés auxquels ils appartiennent,
- de l'identification des jeunes et de leur famille afin de leur permettre de réintégrer leur région d'origine,
- de l'éducation afin d'offrir à ces jeunes d'autres moyens de subsister et de les resocialiser,
- de la santé dans le but de limiter les dépendances toxicomaniaques très fréquentes et de prévenir et soigner différentes maladies, notamment le SIDA.

Toute la difficulté réside cependant dans la « rééducation » dont ont besoin ces jeunes afin de réapprendre à vivre dans un climat de sécurité dans lequel le recours à la violence cesse d'être la norme.

Fiche 4 - Un conflit frontalier en Afrique : le conflit pour la « bande d'Aozou »

Celui-ci opposa la Libye et le Tchad concernant la « bande d'Aozou », espace d'une centaine de milliers de kilomètres carrés se situant au nord du Tchad. Le conflit a pour origine la signature en 1935 d'un traité entre Laval et Mussolini prévoyant la cession par la France – qui possède alors le Tchad – à l'Italie – métropole de la Libye – de ce territoire, traité sur lequel se fonde le colonel Kadhafi pour étayer ses visions expansionnistes. Le traité n'ayant pas été ratifié, les prétentions libyennes sont pourtant irrecevables au regard du droit international. Après sa tentative d'annexion en 1973, la Libye a donc dû s'en remettre à l'arbitrage de la Cour internationale de justice de La Haye en 1994 qui a donné raison au Tchad et ordonné l'évacuation du territoire par l'armée libyenne. Ce conflit frontalier n'est qu'apparemment lié au caractère exogène des frontières en Afrique : il prend certes ses origines dans les divisions intérieures du Tchad entre un Nord et un Sud séparés par la ligne de contact séculaire entre l'Afrique blanche et l'Afrique noire, l'une musulmane, l'autre animiste. Mais la présence de ressources naturelles inexploitées (manganèse, uranium, prospection pétrolière) est plus sûrement à l'origine des visées libyennes.

Fiche 5 - La gestion des conflits africains

a. Le rôle ancien du « gendarme français »

La France a joué jusqu'à récemment le rôle de « gendarme de l'Afrique » du fait de sa présence militaire massive sur le continent. Cette présence prend plusieurs formes : accords d'assistance militaire, présence de bases et d'unités « prépositionnées », interventions ponctuelles.

- Des accords de défense la lient à plusieurs États : Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo, Gabon, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Djibouti. Ces accords comprennent des clauses de solidarité prévoyant l'intervention des forces françaises en cas d'agression extérieure, qui ont conduit la France à intervenir, comme ce fut le cas lors du conflit pour la bande d'Aozou opposant le Tchad et la Libye. Ces accords induisent la présence de forces françaises prépositionnées (environ onze mille hommes en 2006) dans plusieurs pays, prêtes à exécuter ces accords.
- Des accords de coopération militaire ayant pour but de former des structures de sécurité sur le continent. Ils prennent la forme de missions d'expertise, de missions de formation et d'évaluation, d'exercices conjoints et ont pour but de développer des structures collectives de sécurité, comme c'est le cas du programme RECAMP (Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix).
- Des interventions militaires directes décidées au fil des crises africaines : dans l'ex-Zaïre en 1978 (opération sur Kolwezi) ; pour soutenir le Tchad face à la Libye (opérations Manta en 1983, Épervier en 1986) ; au Rwanda de 1990 à 1994 (opération Turquoise en 1994) ; en intervenant dans la vie politique centrafricaine (1979, 1996) ou togolaise (1986).

Courant le risque d'être accusée d'ingérence, la France cherche de plus en plus à intégrer ses actions à des opérations multilatérales. Elle multiplie donc les interventions sous l'égide de l'ONU ou de l'Union européenne, et incite à une gestion des crises par l'Afrique elle-même : pour sécuriser la ville de Bunia (Ituri) en RDC et son aéroport (opération Artémis en 2003). Dans le contexte de la crise ivoirienne, sous mandat international, la France maintient sur le terrain trois mille hommes de la force Licorne auxquels il faut ajouter le déploiement de plus de sept mille casques bleus. Cependant, l'attaque de la base de Bouaké causant la mort de neuf soldats français le 6 novembre 2004, a marqué un point de rupture et elle symbolise les contradictions et les difficultés auxquelles la présence française en Afrique est confrontée. Dès lors, la France incite à la prise en charge régionale des problèmes du continent.

b. Vers une nouvelle approche de la gestion des crises africaines

Côté occidental

Désormais, les interventions occidentales sur le continent se font toutes, sauf exception, dans un cadre multilatéral.

Aujourd'hui, près de 70 % des décisions de l'ONU et du Conseil de sécurité concernent directement le continent africain. Les interventions de l'ONU sont actuellement au nombre de sept ; elles consistent traditionnellement en des opérations de maintien de la paix se déroulant après la signature d'un accord de cessez-le-feu. Elles prennent toutefois une dimension de plus en plus complexe, ayant pour objectif de stabiliser durablement les régions sortant de conflits et concernent désormais l'état de droit, l'administration civile, le développement économique et les droits de l'homme. Ainsi, l'ONU intervient pour la tenue d'élections afin d'épauler les processus de démocratisation et de transition gouvernementale comme, par exemple, en 2005 au Burundi et au Liberia et en 2006 en RDC.

L'Union européenne, dans le cadre des accords de Cotonou, multiplie les aides financières à destination du continent africain. Ainsi, en 2003, une facilité de soutien à la paix en Afrique s'est traduite par l'attribution de deux cent cinquante millions d'euros sur une période de trois ans, émanant du FED (Fonds économique de développement de l'UE). Cette initiative a été reconduite pour la période 2008-2010 pour un montant de trois cent mille millions d'euros. Cette aide a pour but de soutenir l'Union africaine lors du déploiement de forces de

maintien de la paix. Cet accord repose sur le principe fondamental de l'appropriation africaine des modalités du maintien de la paix.

Côté africain

Les structures de règlement des conflits se sont mises en place progressivement et à la faveur des crises successives survenues sur le continent. Leur dimension régionale atteste la prise en compte de l'évolution de la nature des conflits, qui tend de plus en plus à devenir transnationale. Elles émanent des organisations économiques régionales et n'ont pas toutes le même poids ni la même efficacité dans la gestion des conflits.

L'Union africaine (qui a remplacé en 2002 l'Organisation de l'unité africaine) s'est dotée en 1993 d'un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Elle met en place des missions d'interposition ou de consolidation de la paix grâce à la participation de troupes des États membres. Après qu'elle a été longtemps marginalisée par l'action des organisations régionales, sa restructuration en 2004 a pour but de lui conférer désormais un rôle de coordinateur des actions régionales. En 2008, elle est présente en Somalie (AMISOM), au Soudan (MINUAD, opération conjointe avec l'ONU) et aux Comores (MAES).

Les communautés économiques régionales comme la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe) puis la CEEAC (Communauté économique des États d'Afrique centrale) et l'IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement) ont elles aussi mis sur pied des mécanismes pour la prévention et la gestion des conflits. Disposant d'unités d'interventions, elles ont appuyé les initiatives onusiennes ainsi que les processus politiques de pacification. C'est le cas en Centrafrique, par exemple, avec la présence de la force MICOPAX sous autorité de la CEEAC, qui opère aux côtés de la MINURCAT(ONU) et de l'EUFOR (UE). La CEDEAO, quant à elle, dispose d'une force internationale de six mille cinq cents hommes, l'ECOMOG, pérennisée en 2004 suite à ses succès lors des interventions au Liberia, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau et en Côte d'Ivoire.